

AFFAIRE N° 14 - Redevances dues au Service de l'Enregistrement pour des concessions d'eau.

M. MONIN donne lecture du rapport:

" Messieurs,

M. l'Inspecteur Central de l'Enregistrement et des Domaines m'a adressé sa facture relative des redevances pour des concessions d'eau dues par la Commune de St-Denis pour l'année 1963, s'élevant à la somme de 700. F.

Ces concessions d'eau sont les suivantes : Source BAILLE, Source BANANIER, ECUS MARC, Source MARRIEUX, Source MORANGE, RIVIERE SAINT-DENIS, RAVINE BLANCHE, RAVINE BARDEAUX, RAVINE A CHESSEY.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir approuver la dépense qui sera imputée à l'article 634 (électricité, eau, gaz) du budget primitif de 1963."

Approuvé
le 16/11/63
P/ Le Préfet
Le Secrétaire général p. d.
signé: J. M. Rousseau

Adopté à l'unanimité.